

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 22 mai 2023

Délibération CA n° 202305-08

NOTE VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENTS POUR LE PLAN « BIBLIOTHEQUES OUVERTES + »

Lancé en 2016 afin de soutenir de nouvelles extensions d'horaires en bibliothèque universitaire, le Plan « Bibliothèques ouvertes + » finance deux types d'actions :

- l'embauche de moniteurs étudiants et de personnels de sécurité afin d'assurer les plages d'extensions d'horaires en soirée, le week-end et pendant les congés universitaires;
- la réalisation d'aménagements permettant d'améliorer l'accueil et les services offerts aux usagers.

Lauréate des deux appels à projets lancés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2016-2019) et (2020-2023), la ComUE Normandie Université reverse les subventions perçues aux établissements (Universités de Rouen, Caen et Le Havre) et dresse le bilan annuel de l'action à l'intention du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'enjeu, consigné dans l'axe 1 (action 1.1) du Schéma Directeur de la Documentation en Normandie, est de poursuivre et consolider l'élargissement des plages d'ouverture de certaines bibliothèques universitaires des établissements membres le soir, les week-end ainsi que pendant les vacances scolaires. À cet effet, les subventions du Plan « Bibliothèques ouvertes + » font l'objet d'une pérennisation à l'initiative du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Pour 2023, Normandie Université souhaite renouveler le principe de versement des subventions du Plan « Bibliothèques ouvertes + » aux établissements, dans les mêmes conditions.

**Le Conseil d'Administration approuve le versement des subventions aux établissements pour le Plan
« Bibliothèques Ouvertes + ».**

Résultats des votes

Nombre de votants : 31 votants

Pour : 28 voix

Abstention : 3 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 22 mai 2023,

Le Président de Normandie Université,
Ronan CONGAR





CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR PBO + (2020-2023) 1^{er} PLAN PERENNISATION

ENTRE

La Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université, représentée par son Président, Monsieur Ronan CONGAR et ci-après désignée « Normandie Université » ;

ET

L'Université de Caen Normandie, représentée par son Président, Monsieur Lamri ADOUI et ci-après désigné « Université de Caen » ;

ET

L'Université du Havre Normandie, représentée par son Président, Monsieur Pedro LAGES DOS SANTOS, et ci-après désignée « Université du Havre » ;

ET

L'Université de Rouen, représentée par son Président, Monsieur Laurent YON, et ci-après désignée « Université de Rouen ».

Préambule

Dans le cadre de la pérennisation du soutien du ministère au dispositif « Plan Bibliothèques ouverte + (2016-2019) », le Ministère a attribué jusqu'en 2023 une subvention à Normandie Université qui a pour objet de favoriser l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques et l'amélioration de la qualité des services des Bibliothèques.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 22 mai 2023 portant sur le versement des subventions du Plan Bibliothèques Ouvertes + aux établissements.

Il est convenu ce qui suit :

Article I : Objet de la convention

La présente convention a pour objet le versement de cette subvention, reçue en 2023, aux Universités de Caen, Rouen et le Havre pour leur permettre de réaliser les objectifs fixés par ce projet.

Article II : Montant du versement

Le montant du versement sera réparti entre les Universités de Caen, Rouen et du Havre selon le mode de calcul figurant en annexe. Ces crédits seront à utiliser pour pérenniser l'élargissement des horaires d'ouverture.

Article III : Modalités de versement

Le versement pour l'Université de Caen sera effectué sur présentation d'une facture sur le compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de L'Université de Caen Normandie à la DRFIP

Code banque : 10071
Code guichet : 14000
N° de compte : 00001000230 – Clé 68
IBAN : FR76 1007 1140 0000 0010 0023 068
BIC : TRPUFRP1

Le versement pour l'Université du Havre sera effectué sur présentation d'une facture sur le compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de l'Université du Havre à la DRFIP

Code banque : 10071
Code guichet : 76000
N° de compte : 00001000342 – Clé 59
IBAN : FR76 1007 1760 0000 0010 0034 259
BIC : TRPUFRP1

Le versement pour l'Université de Rouen sera effectué sur présentation d'une facture sur le compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de l'Université de Rouen à la DRFIP

Code banque : 10071
Code guichet : 76000
N° de compte : 00001000118 – Clé 52
IBAN : FR76 1007 1760 0000 0010 0011 852
BIC : TRPUFRP1

Article IV : Durée de la convention

La présente convention s'achèvera au versement des fonds.

Fait à Caen en 2 exemplaires originaux

Le 04/05/2023

Fait à Caen, le
Le Président de
NORMANDIE UNIVERSITE

Ronan CONGAR

Fait à Caen, le
Le Président de
l'UNIVERSITE DE CAEN

Lamri ADOUI

Fait au Havre, le
Le Président de
l'UNIVERSITÉ DU HAVRE
NORMANDIE

Pedro LAGES DOS SANTOS

Fait à Rouen, le
Le Président de
l'UNIVERSITE DE ROUEN

Laurent YON

ANNEXE 1 : répartition de la subvention 2023 entre les 3 établissements

Mode de calcul : répartition selon les efforts consentis par chacun des établissements lors de l'appel à projet (2016), soit :

37% du total alloué pour l'Université de Caen

31,5 % pour l'Université de Rouen

31,5 % pour l'Université du Havre

Subvention totale 2023 : **26 338 euros**

| Etablissement | Pourcentage de répartition | Montants 2023 |
|---------------|----------------------------|---------------|
| Le Havre | 31,5% | 8 296,47 € |
| Rouen | 31,5% | 8 296,47 € |
| Caen | 37,0% | 9 745,06 € |
| Total | 100,0% | 26 338,00 € |

ANNEXE 2 : notification pour la pérennisation du soutien du Ministère au dispositif PBO+



Courrier reçu le

25 FEV. 2020

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale pour
l'enseignement
supérieur et l'insertion
professionnelle

Direction générale pour
la recherche et
l'innovation

Service de la coordination
des stratégies de
l'enseignement supérieur
et de la recherche

Sous-direction du pilotage
stratégique et des
territoires

Département de l'IST et
réseau documentaire

DGESIP-DGRI A1-3
n°DDA1-3-2020-0021

Affaire suivie par
Louis Deslespierre

Téléphone
01 55 55 80 41

Mél.
louis.deslespierre
@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Paris le 19 FEV. 2020

La ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

à

Monsieur l'administrateur provisoire de
Normandie université

s/c

Madame la rectrice de la région académique
Normandie,
rectrice de l'académie de Caen,
chargée d'administrer l'académie de Rouen,
chancelière des universités

Objet : pérennisation du soutien du ministère au dispositif PBO+

J'ai l'honneur de vous informer que mes services ont prévu de déléguer à votre établissement une subvention au titre d'actions spécifiques (programme 150, action 5) d'un montant de 26 338 € (AE=CP), traduisant la pérennisation du soutien aux efforts consentis par les établissements pour l'extension des horaires d'ouverture et l'amélioration de l'accueil des étudiants dans le cadre du « plan bibliothèques ouvertes + », afin de permettre de maintenir l'offre proposée et la poursuite des efforts déjà entrepris au service de la réussite étudiante.

Cette dotation, qu'il est prévu de reconduire jusqu'en 2023, correspond à celle attribuée dans ce cadre en 2018, pour couvrir les dépenses de contractuels étudiants et de gardiennage.

Elle vous sera déléguée prochainement sous réserve de la disponibilité des crédits. Elle sera soumise à l'avis du contrôleur budgétaire et comptable ministériel, conformément à la sous-section 8-2 de l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je me tiens bien sûr à votre disposition, avec mes services, pour toute question relative à ce sujet et vous prie de croire en l'assurance de toute ma considération, et de l'insertion professionnelle.

Pour le ministre et par délégation
La directrice générale de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Anne-Sophie BARTEZ

Anne-Sophie Barbez



CONVENTION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR PBO + (2020-2023) 2eme PLAN

ENTRE

La Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université, représentée par son Président, Monsieur Ronan CONGAR et ci-après désignée « Normandie Université » ;

ET

L'Université de Caen Normandie, représentée par son Président, Monsieur Lamri ADOUI et ci-après désigné « Université de Caen » ;

ET

L'Université du Havre Normandie, représentée par son Président, Monsieur Pedro LAGES DOS SANTOS, et ci-après désignée « Université du Havre » ;

ET

L'Université de Rouen, représentée par son Président, Monsieur Laurent YON, et ci-après désignée « Université de Rouen ».

Préambule

Dans le cadre du soutien du ministère au dispositif « Plan 2 Bibliothèques ouverte + (2020-2023) », le Ministère a attribué une subvention à Normandie Université qui a pour objet de favoriser l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques et l'amélioration de la qualité des services des Bibliothèques.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 22 mai 2023 portant sur le versement des subventions du Plan Bibliothèques Ouvertes + aux établissements.

Il est convenu ce qui suit :

Article I : Objet de la convention

La présente convention a pour objet le versement de cette subvention, reçue en 2023, aux Universités de Caen, Rouen et le Havre pour leur permettre de réaliser les objectifs fixés par ce projet.

Article II : Montant du versement

Le montant du versement sera réparti entre les Universités de Caen, Rouen et du Havre selon le mode de calcul figurant en annexe. Ces crédits seront à utiliser pour pérenniser l'élargissement des horaires d'ouverture.

Article III : Modalités de versement

Le versement pour l'Université de Caen sera effectué sur présentation d'une facture sur le compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de L'Université de Caen Normandie à la DRFIP

Code banque : 10071

Code guichet : 14000

N° de compte : 00001000230 – Clé 68

IBAN : FR76 1007 1140 0000 0010 0023 068

BIC : TRPUFRP1

Le versement pour l'Université du Havre sera effectué sur présentation d'une facture sur le compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de l'Université du Havre à la DRFIP

Code banque : 10071

Code guichet : 76000

N° de compte : 00001000342 – Clé 59

IBAN : FR76 1007 1760 0000 0010 0034 259

BIC : TRPUFRP1

Le versement pour l'Université de Rouen sera effectué sur présentation d'une facture sur le compte ouvert au nom de l'Agent Comptable de l'Université de Rouen à la DRFIP

Code banque : 10071

Code guichet : 76000

N° de compte : 00001000118 – Clé 52

IBAN : FR76 1007 1760 0000 0010 0011 852

BIC : TRPUFRP1

Article IV : Durée de la convention

La présente convention s'achèvera au versement des fonds.

Fait à Caen en 2 exemplaires originaux

Le 04/05/2023

Fait à Caen, le

Le Président de

NORMANDIE UNIVERSITE

Ronan CONGAR

Fait à Caen, le

Le Président de

l'UNIVERSITE DE CAEN

Lamri ADOUI

Fait au Havre, le

Le Président de
l'UNIVERSITÉ DU HAVRE
NORMANDIE

Pedro LAGES DOS SANTOS

Fait à Rouen, le

Le Président de
l'UNIVERSITE DE ROUEN

Laurent YON

ANNEXE 1: répartition de la subvention 2023 entre les 3 établissements

Mode de calcul : répartition selon les effectifs étudiants 2021-22 de chaque établissement.

Total subvention 2023 : **18 065 euros**

| Etablissement | Nb étudiants 2021-22 | Pourcentage de répartition | Plan 2 2023 |
|---------------|----------------------|----------------------------|-------------|
| Le Havre | 7355 | 9,96% | 1 799,27 € |
| Rouen | 34398 | 46,58% | 8 414,68 € |
| Caen | 32 088 | 43,46% | 7 851,05 € |
| Total | 73841 | 100,00% | 18 065,00 € |

